

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 1^{er} février 2022

LES TENANCIERS DE BARS ENCORE CONFRONTÉS AU SILENCE RADIO DU GOUVERNEMENT LEGAULT

L'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, ainsi que la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, se font les porte-paroles de leurs membres respectifs, lesquels sont profondément déçus et exaspérés des annonces faites par le Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, lors de sa conférence de presse d'aujourd'hui.

Encore une fois, les tenanciers de bars du Québec font face au silence radio du gouvernement sur une reprise éventuelle de leurs activités. Pourtant, l'UTBQ et la CPBBTQ reçoivent, depuis la conférence de presse du 25 janvier dernier, un nombre incalculable d'appels de leurs membres, chez qui la grogne ne cesse d'augmenter vu l'obscurité totale dans laquelle ils sont plongés.

En outre, en raison des restrictions importantes et interminables qui sont imposées à l'industrie, l'UTBQ et la CPBBTQ craignent véritablement que plusieurs tenanciers ne mettent leur menace à exécution et qu'ils défient, en grand nombre, toutes les mesures sanitaires présentement en vigueur, en rouvrant purement et simplement leur(s) établissement(s) licencié(s).

Pour éviter un éventuel débordement monstre, l'UTBQ et la CPBBTQ considèrent que la seule solution envisageable est de permettre la réouverture de tous les bars de la province au plus tard le 11 février 2022 afin de leur permettre d'être opérationnel pour le Superbowl devant avoir lieu dès le dimanche suivant.

Par ailleurs, l'UTBQ et la CPBBTQ soulignent qu'à défaut de pouvoir visionner cet événement fort prisé dans les bars, les québécois et québécoises opteront, comme alternative, de faire de grands rassemblements privés dans les maisons, ce qui serait bien plus dommageable pour la situation épidémiologique que s'ils visitaient plutôt les établissements de leurs membres, dans lesquels les règles sanitaires sont strictement respectées par opposition aux premiers.

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.